



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Veille de l'actualité – 9 août 2018

À la une

Après plusieurs mois de travail, d'auditions et de débats, [la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes](#) portée par Marlène SCHIAPPA a été adoptée le 1^{er} août par le Parlement et publiée au **Journal officiel** du 5 août. « *Ce texte concrétise des engagements de campagne très forts du Président de la République, dans le cadre de la grande cause de son quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes* » a souligné la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette loi permettra désormais de mieux prévenir les violences, mieux accompagner les victimes et mieux sanctionner les agresseurs. Pour rappel, les principaux articles de la loi contre les violences sexistes et sexuelles prévoient : un délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs ; le renforcement de la protection des mineurs face aux agressions sexuelles et viols commis par un majeur ; la création d'une infraction pour verbaliser le harcèlement de rue ; la lutte contre les nouvelles formes d'agressions : "raids numériques" sur les réseaux sociaux, upskirting ou voyeurisme, drogue du viol... La loi s'inscrit dans un dispositif global dont les mesures vont se déployer jour après jour dès la rentrée. [Retrouver le communiqué de presse complet sur notre site.](#)



Action gouvernementale

Le 17 mai 2018, dans le cadre de la **grande cause du quinquennat** du président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène SCHIAPPA lançait un appel à projets d'un million d'euros pour permettre de contribuer à la mobilisation des acteurs régionaux et nationaux dans la mise en œuvre d'actions concrètes et innovantes contre les violences sexistes et sexuelles au travail (veille du 28 mai). Au niveau national (200 000€ au total), les organismes choisis sont **OPCALIA**, pour l'enrichissement de son application « 1001 lettres » grâce à la mise en place d'un module supplémentaire dédié aux violences faites aux femmes au travail, et la fusion des projets de l'**Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail** (ANACT) et du **MEDEF**. Au niveau régional (850 000€ au total), une enveloppe de 50 000 € permettra de financer un projet dans chaque région, en métropole et outre-mer. Les lauréats se distinguent tous par le fort effet levier dont ils disposent grâce à des partenariats établis. [Retrouver les résultats complets de l'appel à projets.](#)

Marlène SCHIAPPA s'est rendue le 25 juillet dans le 12^e arrondissement de Paris afin de participer à une maraude d'intervention sociale avec l'association **Aurore**. L'association Aurore a notamment mis en place de nombreux dispositifs d'accueil mixtes, et particulièrement en faveur des femmes sans domicile en situation de grande exclusion, ainsi que des lieux d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences (CHRS, résidence sociale...). La proportion de femmes parmi les sans domicile en agglomération parisienne est estimée à environ 40 % (INSEE, 2014). Pour elles, davantage que pour les hommes, la rue est synonyme d'agressions et de violences (INSEE, 2015), notamment sexuelles.



Parlement

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du **Sénat** a souhaité, dès le 29 mars 2018, contribuer au débat sur la révision constitutionnelle et la réforme des institutions annoncées à l'été 2017. Le rapport d'information « [Réforme des institutions : quelle place pour l'égalité et la parité ?](#) » de Annick BILLON de la délégation a été adopté à l'unanimité le 17 juillet. Le rapport est assorti de cinq recommandations pour revaloriser les principes d'égalité femmes hommes et de parité dans le cadre de la réforme des institutions, et de cinq propositions pour renforcer l'ancrage institutionnel de la délégation.



Une [proposition de loi relative à l'interdiction des signes prosélytes ou contraires à l'égalité de dignité entre les hommes et les femmes à l'Université](#) a été déposé au **Sénat** le 3 juillet 2018 par Jérôme BASCHER et plusieurs de ses collègues. La proposition de loi vise à interdire à l'Université le port de signes qui manifestent de façon prosélyte l'adhésion à une opinion religieuse, politique ou philosophique ouvertement contraire à l'égalité de dignité entre les hommes et les femmes ou incitant à la haine ou au meurtre contre autrui.



Le rapport d'information de Marie-Pierre RIXAIN fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'**Assemblée nationale** [sur l'activité de la délégation de juillet 2017 à juillet 2018](#) a été adopté le 19 juillet et mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Le rapport revient sur l'intense activité législative de l'année écoulée, les différents travaux de la délégation, le développement de ses relations internationales et la mobilisation de nouveaux outils.

Associations

Alors que plusieurs médias reviennent sur le lancement de « Nous toutes » (veille du 19 juillet), le mouvement apparaît moins « *rassembleur* » que prévu. En effet, des associations (Collectif féministe contre le viol, Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail...) ayant appris l'intégration de Morgane MERTEUIL (travailleuse du sexe, secrétaire générale du STRASS) au comité de pilotage de « Nous toutes », ont décidé de se retirer de cette action. « *Faire avancer la cause des filles et des femmes victimes de violences ne peut se faire en mettant de côté nos principes, sous prétexte de mobiliser d'avantage* », jugent-elles. « *Laisser croire que le mouvement prostitution (pro viols tarifés) est associé aux combats féministes, c'est mettre en danger toutes ces femmes qui veulent s'engager* ».

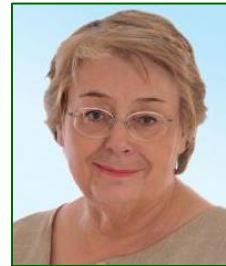
« Grosses bises de Roussillon », « Salut les collègues », le 1^{er} août, **Femmes solidaires** dénonce les cartes postales estivales « *caractère sexiste et parfois pornographique* », où de jeunes femmes exhibent leurs fesses bronzées sur fond de champs de lavande (on coupe !) ou au bord d'une piscine. Ces cartes « *concourent à la culture du viol qui impose une image dégradante des femmes et participent à légitimer et banaliser les violences faites aux femmes* », affirme l'association.



Suite à différents témoignages, l'association **Parité** a pris l'initiative d'une consultation destinée à mieux appréhender les raisons qui conduisent certaines femmes élues des collectivités locales à ne pas terminer leur mandat. L'association diffuse [un questionnaire pour les femmes élues des collectivités locales](#). Identifier les obstacles qui conduisent certaines d'entre elles à ne pas terminer leur mandat, dresser un état des lieux et être en mesure de faire des propositions pour tenter de les prévenir, tel est l'objectif poursuivi.

Hommages

Le Bureau et le Conseil d'Administration d'**Elles aussi** ont annoncé la disparition de Françoise PELISSOLO, survenue le 6 juillet. Militante féministe et socialiste, très impliquée dans la vie associative, Françoise PELISSOLO défendait des valeurs fondamentales comme la laïcité, le pluralisme et la parité. Elle fut l'une des fondatrices d'**Elles aussi** en 1992 et en fut sa présidente de 2001 à 2003. Elle a été conseillère municipale, candidate aux élections législatives et membre active de l'antenne de l'association dans les Yvelines. Jusqu'au bout elle a défendu avec conviction l'égal partage du pouvoir entre les femmes et les hommes. Nous avons appris la nouvelle avec tristesse, Françoise était l'une de nos plus anciennes lectrices.



Oksana CHATCHKO, 31 ans, cofondatrice et ex-membre du groupe féministe **Femen**, a mis fin à ces jours dans son appartement à Paris, a annoncé le 24 juillet la leader de l'organisation, Inna CHEVTCHENKO. « *L'idéaliste ukrainienne qui avait inventé le « sextremisme » s'est suicidée. Éliminée du mouvement, elle était désespérée* », indique **Paris Match** le 4 août sous le titre « [Oksana Chatchko, l'icône brisée des Femen](#) ».

Publications

Libération du 2 août signale la parution aux **Presses universitaires de Rennes** de « [Féminismes du XXI^e siècle : une troisième vague ?](#) ». « *Derrière ce titre à la forme interrogative se cachent plusieurs questions, posées par des chercheurs et des associations attachés à définir les configurations plurielles du féminisme actuel, toutes traversées par des problématiques novatrices, invitant aux néologismes : transféminisme, féminisme queer, écoféminisme...* », explique le quotidien. « *Sont ainsi soulignées non seulement nouveauté et complexité, mais aussi probable rupture avec le passé* ». Cet ouvrage collectif étudie en effet « *les nouveaux enjeux politiques et sociétaux de la cause des femmes à l'aune des questionnements actuels sur les identités sexuelles et l'urgence écologique* ».

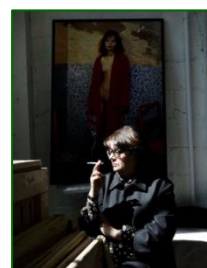


Le n° 196 de **Prostitutions et société**, la revue du Mouvement du Nid, place à la une les « *Survivantes contre le silence* » : « *Après des siècles de parole muselée, l'émergence des « survivantes », ces dernières années, a apporté un poids décisif aux organisations abolitionnistes qu'elles sont venues rejoindre. Face aux représentantes du « travail du sexe », les survivantes de la prostitution entendent avec la force de leur expérience peser sur l'opinion mais aussi sur les choix politiques* ». **Clara Magazine** n° 168 met à l'honneur la féministe chinoise Maizi Li. Sous le titre « *Actrices de nos vies* », le dossier de **Clara** va à la rencontre « *de toutes celles, actrices, créatrices, réalisatrices... qui contournent les lois de la représentation cinématographique, lois qu'il est temps de changer* ».



Culture

La première édition du **festival photographique** créé par Béatrice TUPIN à Houlgate, [Les femmes s'exposent](#), vient de se terminer. Sous le titre « [Qui a \(encore\) peur des femmes photographes](#) », **50/50** souligne que le festival « a ouvert un espace de visibilité à des travaux de grande qualité et relancé le débat sur l'égalité professionnelle dans les métiers de l'image et la sous-représentation des femmes à la fois dans les médias ou agences mais également dans les manifestations photographiques prestigieuses ». (Françoise Huguier est la marraine du festival © Cyril Zannettacci)



Revue de presse



LOI DU 3 AOÛT – Alors que l'actualité était principalement dominée par l'affaire BENALLA, l'adoption de la loi sur les violences sexistes et sexuelles (voir page 1) a néanmoins suscité de nombreuses reprises particulièrement dans la presse en ligne. Le traitement médiatique est majoritairement factuel. L'ensemble des médias semblent se concentrer sur la mesure autour du consentement des mineurs. **Libération** du 2 août indique par exemple que dans la loi votée il y a une mesure « *principale portée disparue : la présomption irréfragable de non-consentement en dessous de 15 ans* » et que sur cette question « *ce fut un long enchaînement de pédalage dans la semoule au sein du gouvernement* ». Par ailleurs, certaines retombées abordent la déception des associations à l'encontre du projet, comme **Le Figaro** du 4 août : « *Des associations indignées par l'abandon de l'âge du consentement sexuel* ».

Le **Journal du dimanche** du 5 août consacre sa une et six pages au sexisme dans les coulisses du pouvoir dix mois après l'affaire Weinstein. Le journal a rencontré Marlène SCHIAPPA qui souligne qu'« *il y a désormais une crainte de la sanction* ». Le quotidien donne la parole à plusieurs femmes politiques (Anne HIDALGO, Valérie PÉCRESE, Clémentine AUTAIN, Sandrine ROUSSEAU, Aurore BERGÉ et Laurence ROSSIGNOL) et publie le témoignage d'une ex-attachée parlementaire qui raconte « *avoir été harcelée par le député qui l'a employée pendant trois mois* ». Notons que Muriel SALMONA, psychiatre spécialisée en traumatologie et victimologie, dénonce un « *fiasco* » et notamment sur la mesure en ce qui concerne la majorité sexuelle de l'enfant. Néanmoins, elle précise que « *tout n'est pas à jeter* » comme par exemple la redéfinition du viol (Grand Entretien – **France Inter** le 2 août). Laurence ROSSIGNOL, ancienne ministre des droits des femmes, critique sur **France Info** « *la surdité du gouvernement* » et une « *obstination* » à ne pas écouter les acteurs de terrain. Sur les réseaux sociaux, la tonalité des publications est en grande partie négative. Face aux nombreuses fausses informations qui circulent le secrétariat d'État a dû préciser que la loi « *ne vise pas à sanctionner la drague, les regards ou les compliments* » et que « *la limite c'est le consentement !* ». La loi sanctionne le fait « *d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante* ». Fonctionnaire de police et déléguée syndicale, Linda KEBBAB fait entendre le point de vue des forces de l'ordre sur le projet de loi de Marlène SCHIAPPA. Elle dénonce dans **Le Figaro** du 31 juillet « [une loi inapplicable qui relève de la communication](#) ». Autre réaction, **La Vie** du 7 août publie un entretien avec la géographe Corinne LUXEMBOURG qui doute de l'efficacité des amendes pour harcèlement de rue et propose de faire une meilleure place aux femmes dans la ville. Selon elle, « [La ville a été conçue pour les hommes](#) ». Enfin signalons que le site spécialisé **JIM** s'interroge le 7 août : « [Les professionnels de santé sont-ils les oubliés de la lutte contre les violences sexuelles ?](#) ».

HARCÈLEMENT DE RUE – L'agression filmée et postée sur les réseaux sociaux dont a été victime Marie LAGUERRE (photo) a provoqué un tollé (« *La violence sexiste en direct à la terrasse d'un café parisien* », **L'Humanité** du 30 juillet). Un homme l'a en effet frappée au visage en pleine rue alors qu'elle avait répondu à des remarques obscènes. La jeune femme a lancé une pétition intitulée « Harcèlement, violences faites aux femmes : ça suffit ! » adressée à Marlène SCHIAPPA pour réclamer plus de prévention, de sensibilisation et de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes. A noter que Marie LAGUERRE avait déjà lancé une plateforme en ligne pour recueillir des témoignages d'agressions sexuelles et de harcèlement. Le parquet de Paris a ouvert une enquête. Dans un entretien au **Parisien**, le 29 juillet, Marlène SCHIAPPA se dit « outrée », mais malheureusement pas surprise de voir une telle scène se dérouler dans les rues de la capitale. La ministre assure que cela montre bien « l'urgence à adopter la loi de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ».



VIOLENCES – Plusieurs autres sujets intéressent les journaux en matière de violences sexuelles et sexistes. Alors que des plaintes ont été déposées, et que trois enquêtes pour harcèlement et agressions sexuelles sont en cours, **Le Monde** du 29 juillet publie une enquête sur les violences sexuelles chez les pompiers de Paris. **Le Figaro** du 5 août revient lui sur le « 31 17 : le numéro anti-harcèlement qui sonne dans le vide ». En effet, selon le quotidien, « lancée il y a huit ans par la SNCF et la RATP, cette ligne d'urgence manque encore d'efficacité ». Enfin, signalons la création d'un hashtag qui monte actuellement sur **Twitter** : **#BalanceTonYoutubeur** a été créé suite au coup de colère du youtubeur SQUEEZIE, qui dénonce l'attitude de certains de ses confrères qui, d'après lui, profiteraient de la naïveté de leurs jeunes fans pour avoir des rapports sexuels avec elles. SQUEEZIE, star sur les réseaux sociaux, accuse certains youtubeurs de chercher à séduire de jeunes filles « vulnérables ». **Le Parisien** du 9 août a recueilli les témoignages (édifiants !) de plusieurs adolescentes. Enfin, on note que le journal **Lyon Capital** vient de révéler la présence d'un groupe **Facebook** privé où ont été fichées et moquées, selon leur physique, 450 étudiantes de l'École de management de Lyon. On note plusieurs reprises dans les médias en ligne et des réactions indignées sur les réseaux sociaux, notamment sur le fait que ces étudiants sont supposés être la « future élite ».



PROSTITUTION – « *La prostitution des mineures, un fléau grandissant qui avance masqué* », titre **Le Figaro** du 23 juillet. « *De 13 à 16 ans, de tous profils, elles pratiquent cette activité dans le déni comme une « association d'affaires », (...) Elles ne sont pas sous le joug de proxénètes, mais protégées par leur "lover-boy"* ». Le quotidien a rencontré Marianne DEWAS, substitut du procureur pour le parquet des mineurs de Créteil, qui travaille depuis plusieurs mois sur « le proxénétisme des cités ».

ÉDUCATION – « *Parents, éducateurs, sociologues et médias s'interrogent sur la meilleure façon de redéfinir la virilité sans l'anéantir* », **L'Obs** du 5 août estime que la domination masculine et les clichés sexistes sont dépassés, et se demande « *Comment élever un garçon féministe ?* ». L'hebdomadaire s'interroge en effet sur la « *genrification* » soudaine de jeunes garçons qui, jusque-là, avaient comme meilleure amie une fille et jouaient indifféremment avec ses figurines de « la Reine des neiges » et du « Livre de la jungle »... C'est au moment de l'entrée à l'école que la mue a lieu, constate Julie PAGIS, chargée de recherche en sociologie politique au CNRS, qui a coécrit « *l'Enfance de l'ordre* » (**Seuil**). Selon la chercheuse, « *les prescriptions émises par leurs pairs à l'école jouent un rôle très important dans la construction sociale des enfants* ».



C'EST L'ÉTÉ ! – Suite des traditionnels sujets un peu « chauds » à l'occasion des vacances estivales (veille du 19 juillet), **Le Monde** consacre une nouvelle série aux « *nouveaux codes amoureux* ». Premiers épisodes : « *Aux États-Unis, l'amour en prenant « date »* » (7 août) ; « *La drague iranienne, en voiture et sur Instagram* » (8 août) ; « *La vogue des amours multiples en Russie* » (9 août) ; « *La drague triste en Allemagne* » (10 août). Deux autres épisodes à suivre dans le quotidien d'ici à la fin de la semaine...



IVG - Le 20 juillet, plusieurs médias consacrent des articles à l'hôpital de Bailleul dans la Sarthe qui ne peut plus pratiquer d'IVG depuis le mois de janvier 2018, faute de personnel. En effet, parmi les cinq médecins du service, un est parti à la retraite et trois ont invoqué leur clause de conscience.

PMA – Nous ne reviendrons pas sur les très nombreuses retombées médiatiques, prises de paroles et interventions sur les réseaux sociaux suite au rapport du **Conseil d'Etat** sur les questions de bioéthique et aux divisions au sein de la majorité (veille du 19 juillet). Signalons que dans une longue tribune publiée par **Atantlico** le 22 juillet, Ludivine DE LA ROCHÈRE (photo) menace le gouvernement : « *si Emmanuel MACRON compte vraiment mettre la PMA sans père sur la table, La Manif pour tous s'engage à ce que des mobilisations immenses aient lieu* »... De son côté, le **Grand Orient de France** (GODF), principale obédience maçonnique française,



a diffusé le 30 juillet un numéro de sa revue consacrée aux questions de santé publique et de bioéthique. « *Quand tant de courants invoquent Dieu pour éclairer ou prétendre éclairer ces problématiques, nous invoquons l'Homme* », écrit le Grand maître du GODF, Philippe FOUSSIER.

PHILATÉLIE – Le 19 juillet, Emmanuel MACRON, président de la République, a dévoilé le nouveau visage des timbres « Marianne », dans le ton des éléments de langage du dossier de presse de de la Poste : « *Elle porte le féminisme, c'est le portrait d'une jeune femme forte et déterminée* ». « [La nouvelle Marianne n'est pas féministe](#) », répondent plusieurs historiennes et féministes sur le site **Slate** le 24 juillet : « *encore une fois, la figure symbolique de la République sert de faire-valoir hors de propos* ». On se souvient que le Premier ministre Manuel VALLS s'était fait tacler après avoir tenté de faire taire les polémiques récentes concernant le burkini et les femmes en déclarant en pleine affaire du burkini sur une Marianne qui aurait « *Marianne elle, a le sein nu parce qu'elle nourrit le peuple, elle n'est pas voilée parce qu'elle est libre* ». Une vision de la République contestée par des historien.ne.s qui avaient rappelé certains codes artistiques de l'époque et surtout que les droits des femmes n'ont pas toujours été consubstantiels à la République (synthèse du 10 septembre 2016).



RÈGLES – « *Protection féminines. Pas de réglementation, et on s'en tamponne ?* », se questionne **L'Humanité dimanche** du 2 août. Selon l'hebdomadaire, « *la présence de substances toxiques dans les produits de protection intime met en lumière l'absence de réglementation pour les tampons et les serviettes hygiéniques. Alors qu'ils sont en contact répété avec les muqueuses des femmes chaque mois durant plus de trente ans* ».

RETRAITES – L'Humanité du 1^{er} août voit « [les pensions de réversion dans le viseur du gouvernement](#) ». Selon le quotidien communiste, « *l'exécutif a beau marcher sur des œufs ces dernières semaines pour tenter d'apaiser les craintes des syndicats et de l'opposition de gauche, tous redoutent la remise en cause de ce dispositif* ».

SYNDICATS – « *Dans les syndicats, les hommes gardent les clés du pouvoir* », indique Le Monde du 30 juillet. « *Aucune des principales organisations syndicales ou patronales n'est dirigée par une femme* », rappelle le quotidien « *même après les élections qui ont eu lieu en 2018 dans trois d'entre elles* ». Au-delà des postes de secrétaires généraux, dont certains ont été tenu par des femmes dans la passé, le journal constate, avec Rachel SILVERA (photo), maîtresse de conférences à l'université Paris-Nanterre, que « *le fait qu'il y ait une secrétaire générale n'est pas le bon indicateur. Ça peut même être l'arbre qui cache la forêt. Quand bien même on peut afficher des femmes dans certaines directions, ce n'est pas suffisant : il faut regarder toutes les directions, partout.* »



SUÈDE-ESPAGNE/VIOL – Conséquence de l'affaire de la « Meute » (veilles des 28 mai et 2 juillet), qui avaient vu les auteurs accusés d'agression sexuelle et de viol n'être jugés que pour abus sexuel, le gouvernement socialiste espagnol veut renforcer le code pénal pour introduire la notion de consentement sexuel explicite sur le modèle de la Suède (LCI le 12 juillet). Le 1^{er} juillet dernier, une nouvelle loi est entrée en vigueur en Suède qui condamne tout acte sexuel sans accord explicite, y compris sans la présence de menaces ou de violences, comme un viol (d'après agences).

NOUVELLE ZÉLANDE/VIOLENCES – Dix jours de congés payés ! Le Parlement néo-zélandais a voté le 25 juillet une loi créant un congé rémunéré spécifique pour les victimes de violences conjugales, une mesure destinée à les aider à échapper à leur foyer. Les statistiques montrent que la Nouvelle-Zélande est un des pays développés les plus touchés par les violences conjugales (AFP du 25 juillet).

ARGENTINE/IVG – Malgré l'espoir suscité par l'ampleur de la mobilisation des Argentines, « *Caramba ! Encore raté !* »... Le Sénat a rejeté la légalisation de l'avortement, mettant un terme, dans le pays du pape François, aux espoirs des organisations féministes, alors que le projet de loi avait été approuvé par les députés en juin. En France, les journaux et les associations ont suivi la mobilisation en Argentine et les dernières manifestations en faveur de l'avortement. « *L'Argentine se déchire sur la légalisation de l'IVG* », constatait Le Monde le 23 juillet. À deux semaines du vote la société argentine semblait ébranlée. Le quotidien du boulevard Blanqui a également publié, dans son édition des 5 et 6 juillet, un entretien avec Sara GARCIA GROSS, militante féministe salvadorienne : « *Si l'Argentine légalise l'avortement, cela aura des conséquences dans toute la région* ». Le 8 août, Le Monde se penche sur « *le combat des filles pour l'avortement* ». En effet, « *les jeunes filles d'Argentine ont joué un rôle crucial pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse. En bousculant parfois leurs aînées* ». De son côté, Le Figaro rappelle que « *90 % des Sud-Américaines n'ont pas un accès libre à l'IVG* ».



Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - [Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)
Veille réalisée avec les outils de la Délégation à l'information et la communication des ministères sociaux (DICOM) - Photos © DR